

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

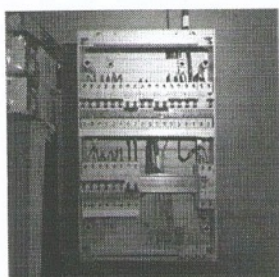
RÉF. 30/2018/54304/01:1

DATE DU CONTRÔLE 06/03/2018 AGENT VISITEUR Raphaël Couniot
ADRESSE DU CONTRÔLE Grand rue 252 (étage Rez) - 6000 Charleroi TYPE DE CONTRÔLE visite périodique (Art. 271)



DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Grand rue 252 (étage Rez) - 6000 Charleroi
Type de locaux parties communes d'un ensemble résidentiel - unité d'habitation (appartement)
Propriétaire Pliner
Responsable des travaux Ets Elecsik



DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 12652877
Index jour/nuit 047612,7/-
Type de raccordement aérien
Câble compteur - tableau XVB 4 x 6mm2
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 20A

CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	13
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	d'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK		
Prise de terre	piquets	Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	29	Raccordement	OK		
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	sans objet	Eclairage/machines	OK		
Test de continuité	concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts directs	OK		
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	0,5		

CONCLUSION : CONFORME



A la date du 06/03/2018, l'installation électrique de Grand rue 252 (étage Rez) - 6000 Charleroi est conforme au Règlement Général des Installations Electriques. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes. Le ou les schémas unilinaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation. Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 06/03/2043.

Signature de l'agent

Signature installateur